

Le compte de l'agriculture 2025

Le résultat net de la branche agricole se redresse en 2025

En 2025, la valeur ajoutée brute de la production agricole nationale rebondit (+ 10,4 %), après deux années de baisse. L'ensemble des régions de France métropolitaine, à l'exception de la Corse, profite de cette embellie. La progression est particulièrement marquée en Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Grand-Est, Pays-de-la-Loire et Bretagne. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la valeur des productions animales, mais aussi par de meilleures conditions climatiques qui permettent aux productions végétales (vins y compris) de croître en volume, alors que les prix des céréales et des oléo-protéagineux baissent encore.

Ainsi en Bourgogne-Franche-Comté, la valeur ajoutée brute (au coût des facteurs par emploi en termes réels entre 2024 et 2025) progresse de 33 % en lien avec la hausse de 12 % de la valeur de la production qui s'établit à 6,7 milliards d'euros alors que le coût charges de productions est quasiment stable.

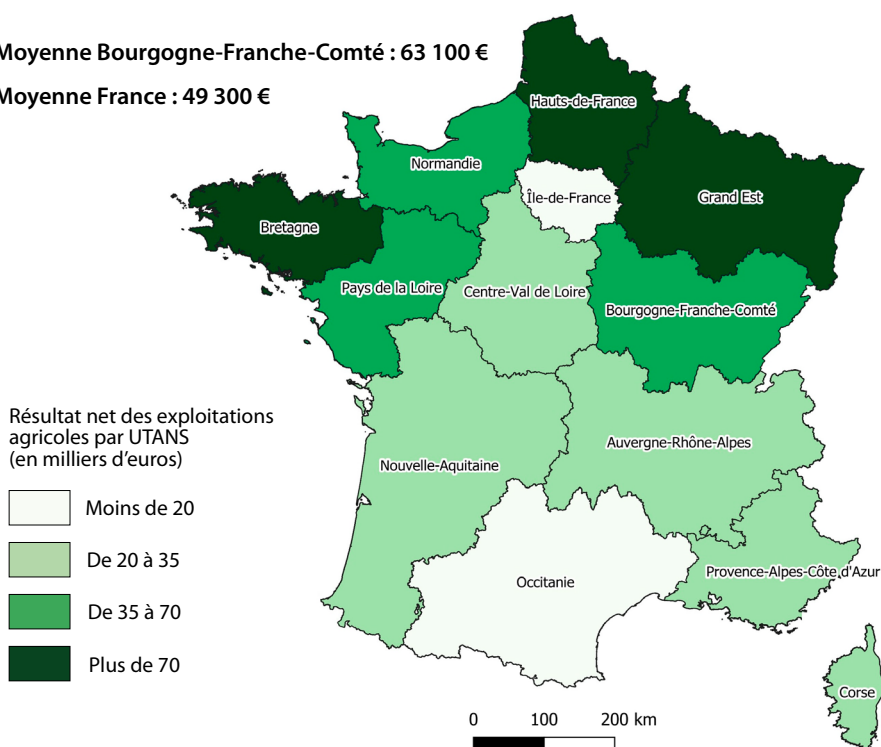
En 2025, le revenu net de la branche agricole de Bourgogne-Franche-Comté s'établit à 1,5 milliard d'euros, proche de la moyenne triennale et nettement au-dessus de l'année 2024, le plus mauvais résultat de la décennie après celui de 2016.

Le Résultat Net des Exploitations Agricoles (RNEA) de Bourgogne-Franche-Comté par Unité de Travail Annuelle Non Salarié (UTANS) atteindrait 63 100 €, soit une hausse de 88 % au regard de 2024 et 5 % au regard de la moyenne triennale 2022-2024. Pour cet indicateur, la région demeure au 4^{ème} rang parmi les 13 régions de France métropolitaine. En tête de ce palmarès demeurent Grand-Est, Hauts-de-France et Bretagne. Le poids de la viticulture dans le résultat de la Bourgogne-Franche-Comté masque des évolutions plus contrastées des autres orientations économiques.

Figure 1 : Résultat net des exploitations agricoles par actif non salarié

Moyenne Bourgogne-Franche-Comté : 63 100 €

Moyenne France : 49 300 €



Source : Agreste - Compte provisoire de l'Agriculture 2025

La valeur de la production agricole retrouve des couleurs

En 2025, la valeur de la production agricole (hors subvention) de Bourgogne-Franche-Comté bondit de 12 % vis à vis de 2024. Cette évolution s'explique globalement par hausse du volume (9,3 %) et du prix (2,7 %).

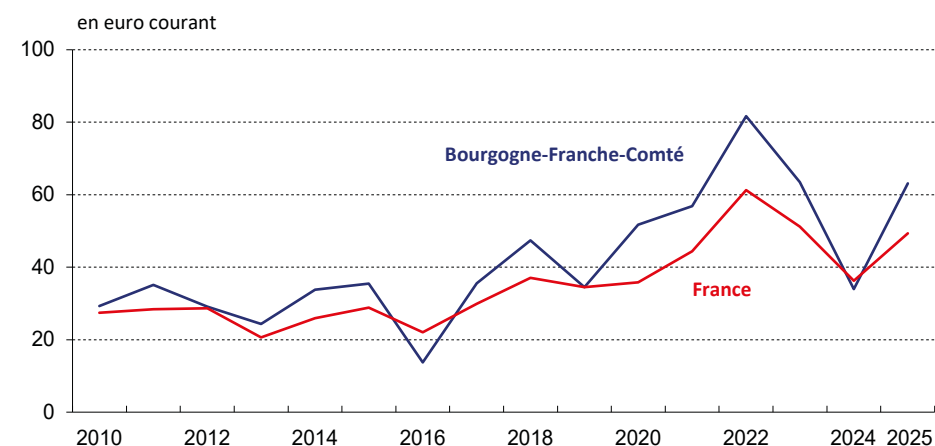
Après une année 2024 difficile pour les productions végétales, elles renouent avec de la croissance (16 %) pour se rapprocher de la valeur moyenne triennale (5 % en dessous). Ainsi, les vins d'appellations gagnent 20 % de valeur et les céréales et les oléo-protéagineux 15 %. Toutefois, si la valeur 2025 des COP passe au-dessus de la moyenne quinquennale, celle des vins reste inférieure. La valeur des productions animales progresse nettement cette année (10 %), ce qui n'est pas habituel, exclusivement porté par la hausse du prix, alors que le volume est stable.

Sur cet exercice, la valeur des consommations intermédiaires est proche de la stabilité mais sous l'effet d'une légère baisse des volumes couverte par une hausse des prix. Les charges d'exploitations augmentent de près de 1 % mais avec des mouvements prononcés suivant les postes tels les intérêts (- 16 %) et les impôts fonciers (+ 9 %).

La production viticole se rétablit

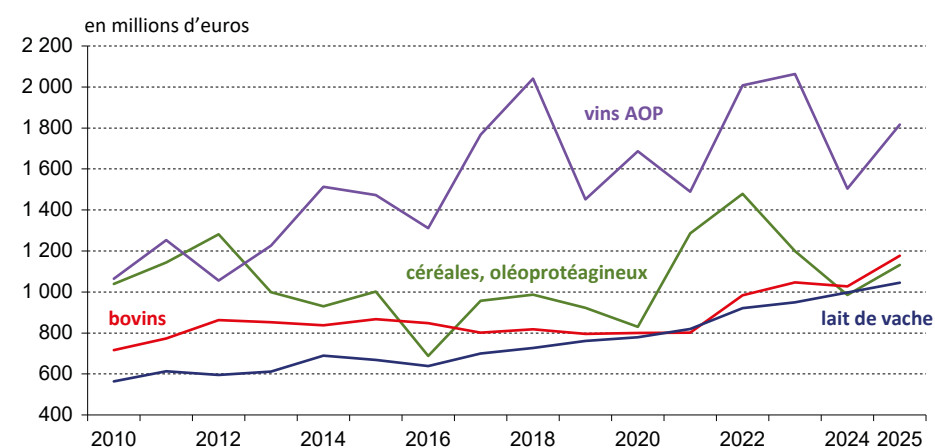
Après une récolte de vins très déficitaire en 2024, le volume s'accroît de 27 % en 2025 en Bourgogne-Franche-Comté, il demeure toutefois légèrement inférieur à la moyenne quinquennale. Les tensions sur les marchés des vins, conséquemment à la baisse de consommation, s'exprime par une baisse du prix (- 2 %). Ces évolutions sont pour autant plus différenciées suivant les départements. Le Jura, l'Yonne puis la Côte-d'Or qui furent davantage pénalisés, en 2024, par les aléas climatiques et les maladies cryptogamiques, affichent des hausses de volumes très marquées (supérieures à un doublement dans le Jura). Finalement, la valeur de la production

Figure 2 : Évolution du résultat net des exploitations agricoles par actif non salarié hors inflation



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 3 : Évolution de la valeur des 4 principales productions en BFC (hors subvention sur les produits)



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

viticole de Bourgogne-Franche-Comté s'établit à 1,82 milliard d'euros soit 2 % en dessous de la moyenne triennale.

La valeur des productions de céréales et d'oléo-protéagineux progresse grâce au volume

L'année 2025 est malheureusement conforme aux nouvelles tendances climatiques avec un déficit de précipitations qui s'installe précocement et se développe sur le printemps, accompagné de température et d'ensoleillement excédentaires. Toutefois, ce dernier paramètre permet une bonne fertilité des épis et compense le défaut de tallage. Ainsi, le rendement du blé tendre, première culture en surface de la région, atteint 66 quintaux par hectare (contre 60 q/ha en moyenne quinquennale). Cependant, la qualité fait quelques fois défaut,

avec des teneurs en protéines insuffisantes pour la panification.

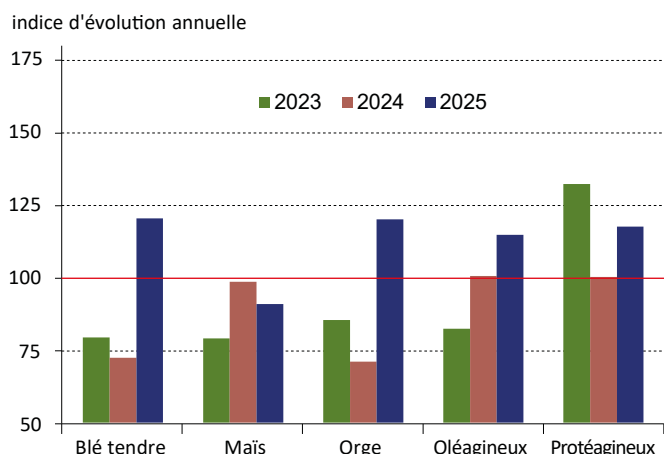
Les prix des céréales et oléo-protéagineux qui se sont effondrés en 2023, ne renouent toujours pas avec la croissance en 2025. La concurrence avec l'origine Mer Noire ne s'est pas infléchie. Ainsi, en moyenne sur l'année 2025, le cours du blé (rendu Rouen) perd 30 € par tonne.

La valeur de la production des céréales et oléo-protéagineux (hors subventions) progresse de 14 % (après avoir reculé de près de 20 % en 2023 et en 2024), pour s'établir à 1,13 milliard d'euros.

Enfin, les productions animales sont revalorisées

En 2025 la valeur des productions animales (hors lait et produits laitiers) s'établit à 1,5 milliard d'euros et

Figure 4 : Indice d'évolution de la valeur des principales productions végétales



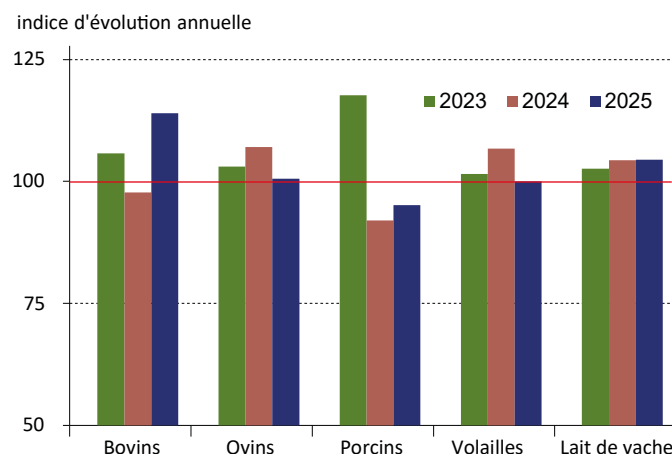
Note de lecture : L'indice d'évolution mesure la hausse ou la baisse de la valeur d'une année sur l'autre. A 100 %, la valeur est identique d'une année à l'autre, à 200 % c'est un doublement, à 75 % c'est une diminution d'un quart.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

renoue avec la croissance (12 % sur un an). Suivant les espèces considérées, les évolutions sont plus contrastées. La valeur de la production bovine augmente de plus de 15 %, mais uniquement à la faveur de la hausse des cours. La décapitalisation du cheptel bovin en Bourgogne-Franche-Comté comme en France n'est pas endiguée, en dépit d'un simple ralentissement de cette baisse en 2023. Mais cette diminution est plus rapide que la consommation de viande rouge. La demande des engraisseurs et des abatteurs demeure, alors, forte et supérieure à l'offre des exploitations. Les cours des animaux sont en hausse, tel le broutard U (destiné à l'engraissement) de 400 kg qui gagne 1,47 euros

par kilogramme vif en 1 an (+ 36 %) ou la vache viande R (destinée à l'abattage) qui progresse de 1,88 euros par kilogramme de carcasse (+ 34 %). Concernant la production d'ovins viande, la décapitalisation est aussi en action, et pour les mêmes raisons que les bovins les cours progressent. A l'instar de 2024, la valeur de la production porcine recule une nouvelle fois cette année et toujours en raison de la baisse des prix (- 9 %). La production de volailles se stabilise, après la forte hausse de l'année passée. La production d'œufs rebondit cette année, avec une hausse de volume proche de 10 % et une augmentation du prix de 37 %.

Figure 5 : Indice d'évolution de la valeur des principales productions animales

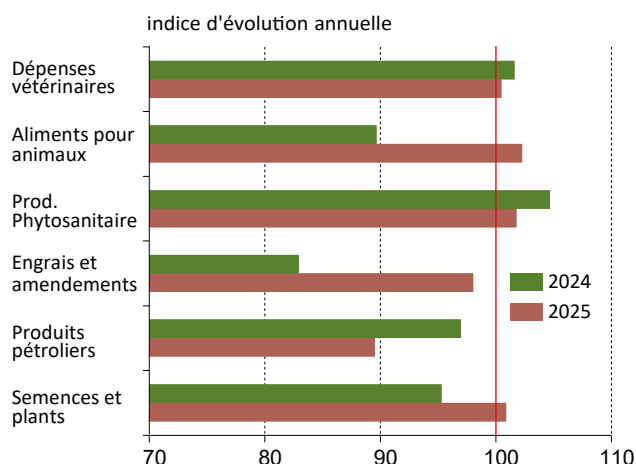


Le prix du lait poursuit sa hausse

La valeur de la production de lait de vache poursuit sa hausse régulière depuis 2016 (+ 5 % cette année). Au bilan de l'année, les livraisons de lait en Bourgogne-Franche-Comté sont en croissance (1 %). Toutefois, cette évolution est le fait du lait AOP «Massif du Jura» qui enregistre une hausse de volume de 2 % alors que les livraisons de lait conventionnel affichent une baisse de 1 %.

En dehors des évolutions saisonnières, le prix du lait en région poursuit sa progression. Le prix du lait conventionnel en région atteint 506 € les mille litres en moyenne sur l'année (+ 3,5 % au

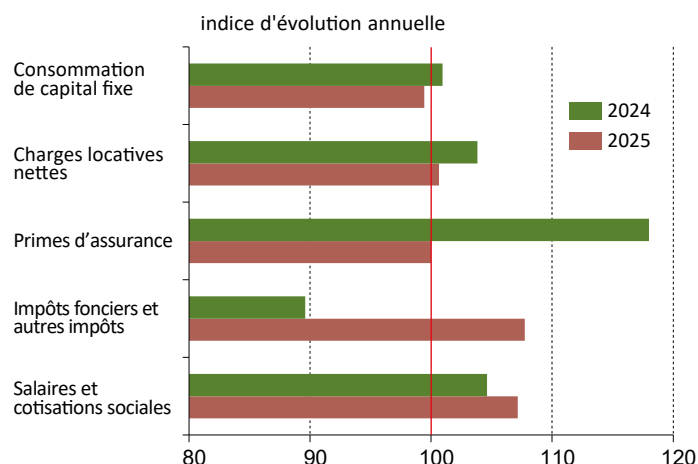
Figure 6 : Indice d'évolution de la valeur des principales charges de production en BFC



Note de lecture : L'indice d'évolution mesure la hausse ou la baisse de la valeur d'une année sur l'autre. A 100 %, la valeur est identique d'une année à l'autre, à 200 % c'est un doublement, à 75 % c'est une diminution d'un quart.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 7 : Indice d'évolution de la valeur des principales charges d'exploitation en BFC



regard de 2024) et le prix du lait AOP « Massif du Jura » s'établit à 724 € les mille litres (+ 4,4 %).

Les charges de production sont stables

En 2025, la valeur des Consommations Intermédiaires (CI) est stable (- 0,4 %), à la faveur d'une baisse des usages (- 1,5 %) et une hausse du prix (+ 1,1 %). Toutefois ces évolutions sont plus nettes sur certains postes, et quelques fois contraires. Ainsi, 2 postes affichent une baisse de prix : les produits pétroliers et par conséquent les engrais et amendements, respectivement - 10 % et - 5 %. Le poste des aliments pour animaux, premier poste de dépense en région Bourgogne-Franche-Comté (plus d'un quart des CI) suit la tendance : une baisse en volume de 4 % et une hausse du prix de 6 %. Cette dernière baisse est à mettre en relation avec la chute des cours des céréales. L'entretien du matériel et achat de petit matériel (2^{ème} poste de charge) poursuit sa croissance. Les charges d'exploitations progressent de 7 % cette année. Cette évolution se retrouve pour les différents postes, dont les salaires, le principal poste en valeur.

Le montant des subventions diminue

En 2025, les subventions, aides découplées et aides couplées aux produits, versées aux exploitations de Bourgogne-Franche-Comté s'élèvent à

788,9 millions d'euros, soit une réduction de 4 % vis à vis de 2024.

Les aides couplées (86 millions d'€) diminuent de 5 millions d'euros, en lien avec la baisse du cheptel bovins (- 4 millions) et des surfaces en protéagineux à graines (-0,5 millions). Cette diminution est plus sensible en Saône-et-Loire, dans la Nièvre et en Côte-d'Or, les principaux départements d'élevage des bovins viande.

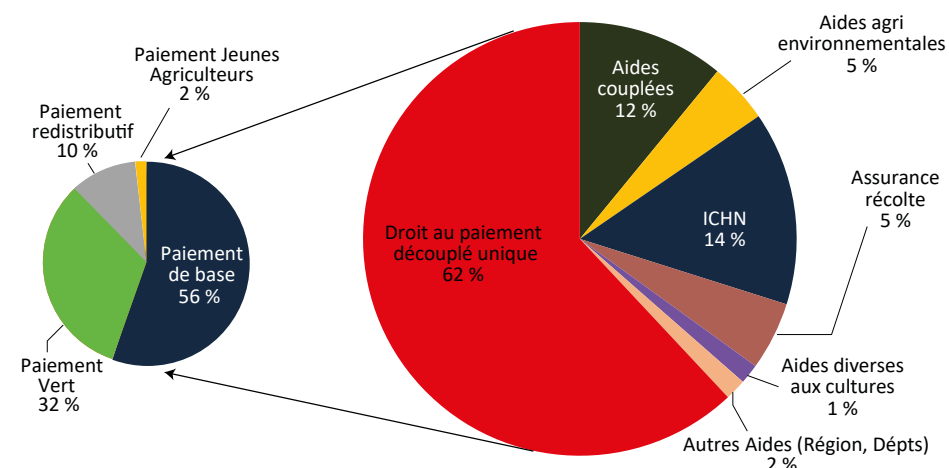
Le montant pour les aides découplées (et autres) s'élève à 703 millions d'€, en diminution de 4 % vis-à-vis de 2024. Le droit à paiement unique atteint 489 millions d'euros (+ 1 % au regard de 2024). Il est constitué pour 57 % du paiement de base, pour 32 % du paiement Ecorégime, pour 10 % du paiement redistributif et pour 2 %

du paiement jeunes agriculteurs. L'Indemnité Compensatoire de Handicap naturel (ICHN) représente 114 millions d'euros en 2025, sans changement, de l'ordre de 11 % de l'enveloppe nationale. Les aides agro-environnementales (Mesures Agroenvironnementales Et Climatiques et les aides BIO des Règlements de Développement Rural), arrivées en fin de programmation pour les premières et en lien avec le recul des conversions pour les secondes, sont en forte diminution. Elles passent de 59,9 millions d'euros en 2024 à 35,4 millions en 2025 (soit - 41 %).

La dépendance aux aides se desserre

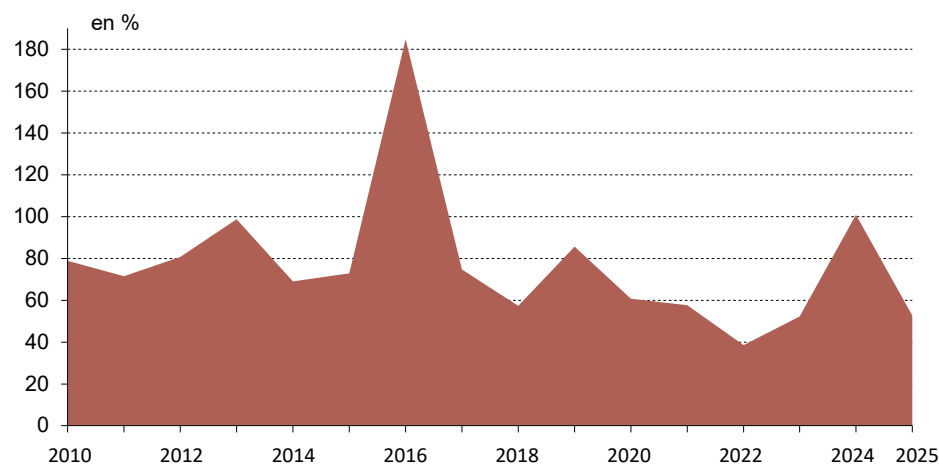
En 2024, la dépendance du résultat des exploitations explosait (soit 101 % du résultat). Ainsi, le montant moyen des

Figure 8 : Part des différentes subventions en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 9 : Évolution de la part des subventions dans le revenu agricole



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Précisions

La récolte de vins est valorisée au prix moyen de la campagne tous millésimes confondus. Pour les bovins, l'évaluation porte sur la valorisation des animaux, les ventes d'animaux finis et le solde entre les entrées et les sorties d'animaux maigres et reproducteurs.

Figure 10a : Les composantes de la production par département et les principales subventions d'exploitation

21 - Côte-d'Or	unité : millions d'euros courants	2022	2023	2024	2025	Principales subventions d'exploitation en 2025
	Productions végétales	1441,5	1426,6	1088,8	1339,8	
	dont blé tendre	147,8	114,4	91,6	100,0	
	maïs	13,7	10,4	12,4	13,6	
	orge	89,7	69,1	55,8	63,5	
	oléagineux	100,6	91,8	92,3	107,3	
	protéagineux	4,2	5,4	6,4	10,1	
	vins AOC	935,7	1013,0	724,6	923,6	
	Productions animales	225,6	232,8	239,1	251,3	
	dont gros bovins, veaux	128,2	134,6	135,8	147,8	
25 - Doubs	ovins, caprins	10,2	10,7	11,5	10,9	Paiement unique 90,4 ICHN 10,2 Aides agro-env. 11,3 Assurance récolte 8,7
	porcins	5,5	6,5	5,9	5,5	
	volailles et œufs	33,9	33,9	40,3	40,5	
	lait de vache	41,2	41,6	41,7	42,6	
	Subventions sur les produits	14,4	13,5	13,4	12,6	
	produits végétaux	1,9	2,2	2,3	2,1	
	produits animaux	12,5	11,4	11,1	10,5	
	unité : millions d'euros courants	2022	2023	2024	2025	
	Productions végétales	115,9	117,3	94,3	100,1	
	dont blé tendre	10,8	9,5	5,3	9,0	
39 - Jura	maïs	6,6	6,2	5,2	8,2	Paiement unique 49,3 ICHN 31,1 Aides agro-env. 1,0 Assurance récolte 0,9
	orge	8,3	6,8	5,1	6,4	
	oléagineux	5,8	5,8	5,2	6,1	
	protéagineux	0,0	0,0	0,0	0,0	
	vins AOC	--	--	--	--	
	Productions animales	488,8	508,0	530,5	584,5	
	dont gros bovins, veaux	82,9	91,3	88,2	108,4	
	ovins, caprins	1,4	1,4	1,5	1,7	
	porcins	13,7	16,3	16,7	16,6	
	volailles et œufs	9,9	9,3	8,1	13,3	
58 - Nièvre	lait de vache	376,2	385,2	411,7	438,0	Paiement unique 40,3 ICHN 14,7 Aides agro-env. 1,5 Assurance récolte 1,5
	Subventions sur les produits	7,8	8,1	7,7	7,5	
	produits végétaux	0,1	0,3	0,3	0,3	
	produits animaux	7,8	7,8	7,6	7,3	
	unité : millions d'euros courants	2022	2023	2024	2025	
	Productions végétales	255,3	279,1	151,6	221,2	
	dont blé tendre	28,5	23,8	14,1	18,9	
	maïs	21,1	18,2	15,8	14,1	
	orge	15,9	12,5	8,6	9,8	
	oléagineux	19,5	15,5	16,0	17,1	
58 - Nièvre	protéagineux	0,1	0,1	0,1	0,2	Paiement unique 71,8 ICHN 14,1 Aides agro-env. 5,3 Assurance récolte 3,7
	vins AOC	104,3	139,6	39,8	105,5	
	Productions animales	267,7	271,8	279,8	297,7	
	dont gros bovins, veaux	52,3	54,8	53,4	57,8	
	ovins, caprins	2,1	2,2	2,4	2,5	
	porcins	6,8	7,5	6,7	6,5	
	volailles et œufs	1,7	1,7	1,7	1,8	
	lait de vache	199,1	200,0	211,8	223,1	
	Subventions sur les produits	4,9	5,8	5,6	5,4	
	produits végétaux	0,3	0,8	1,0	0,9	
58 - Nièvre	produits animaux	4,6	5,0	4,8	4,5	Paiement unique 71,8 ICHN 14,1 Aides agro-env. 5,3 Assurance récolte 3,7
	unité : millions d'euros courants	2022	2023	2024	2025	
	Productions végétales	359,1	300,7	249,3	288,3	
	dont blé tendre	70,2	56,7	39,1	48,0	
	maïs	12,2	8,4	8,9	7,7	
	orge	41,2	38,5	25,1	31,6	
	oléagineux	51,1	35,0	33,6	46,7	
	protéagineux	1,4	2,0	2,1	2,5	
	vins AOC	71,3	71,2	68,1	62,6	
	Productions animales	242,3	257,7	249,1	299,5	
58 - Nièvre	gros bovins, veaux	199,4	213,5	207,7	252,0	Paiement unique 71,8 ICHN 14,1 Aides agro-env. 5,3 Assurance récolte 3,7
	ovins, caprins	9,4	9,9	10,3	10,5	
	porcins	5,5	6,5	5,8	5,2	
	volailles et œufs	5,8	6,2	7,3	8,6	
	lait de vache	7,9	9,0	8,9	9,1	
	Subventions sur les produits	21,7	18,4	17,3	16,6	
	produits végétaux	0,6	0,4	0,5	0,5	
	produits animaux	21,2	17,9	17,2	16,1	

Source : Agreste - Compte régionaux de l'agriculture (base 2020)

Figure 10b : Les composantes de la production par département et les principales subventions d'exploitation

70 - Haute-Saône	unité : millions d'euros courants	2022	2023	2024	2025	Principales subventions d'exploitation en 2025
	Productions végétales	233,0	196,2	165,3	185,1	
	dont blé tendre	64,2	47,4	34,1	42,7	
	maïs	15,3	11,2	10,5	9,8	
	orge	28,1	21,4	15,8	18,1	
	oléagineux	45,5	35,8	36,7	39,5	
	protéagineux	0,2	0,3	0,3	0,3	
	vins AOC	--	--	--	--	
	Productions animales	290,5	307,2	314,7	326,2	
	dont gros bovins, veaux	89,7	93,1	91,8	63,2	
71 - Saône-et-Loire	ovins, caprins	3,7	3,8	4,3	4,6	Paiement unique 48,7 ICHN 10,7 Aides agro-env. 4,5 Assurance récolte 1,3
	porcins	11,1	12,9	13,3	12,6	
	volailles et œufs	4,6	4,6	4,6	6,4	
	lait de vache	177,8	187,3	196,7	203,7	
	Subventions sur les produits	6,9	7,9	7,9	7,6	
	produits végétaux	0,5	0,8	0,9	0,9	
	produits animaux	6,4	7,1	7,0	6,7	
	unité : millions d'euros courants	2022	2023	2024	2025	
	Productions végétales	851,6	762,8	661,3	583,6	
	dont blé tendre	67,9	55,3	34,0	46,6	
89 - Yonne	maïs	50,2	40,6	43,2	31,1	Paiement unique 101,5 ICHN 29,0 Aides agro-env. 7,2 Assurance récolte 9,4
	orge	22,5	17,1	12,3	13,7	
	oléagineux	40,1	33,2	35,1	34,6	
	protéagineux	0,4	0,5	0,5	0,5	
	vins AOC	470,0	430,9	384,0	289,7	
	Productions animales	560,1	588,3	575,1	641,2	
	dont gros bovins, veaux	369,9	394,4	386,1	447,3	
	ovins, caprins	14,4	14,2	15,8	15,9	
	porcins	15,9	17,7	17,5	17,6	
	volailles et œufs	57,7	61,5	59,9	63,6	
90 - Territoire-de-Belfort	lait de vache	59,2	61,6	58,9	60,5	Paiement unique 82,9 ICHN 3,3 Aides agro-env. 4,3 Assurance récolte 14,7
	Subventions sur les produits	35,2	32,7	31,2	29,7	
	produits végétaux	0,5	1,2	1,3	1,3	
	produits animaux	34,7	31,5	29,9	28,4	
	unité : millions d'euros courants	2022	2023	2024	2025	
	Productions végétales	966,2	881,5	673,1	869,5	
	dont blé tendre	183,7	146,7	109,6	128,2	
	maïs	17,8	12,7	10,5	12,2	
	orge	102,2	97,2	63,4	79,9	
	oléagineux	106,8	86,9	87,0	98,2	
90 - Territoire-de-Belfort	protéagineux	9,8	13,1	11,9	11,5	Paiement unique 4,1 ICHN 1,0 Aides agro-env. 0,4 Assurance récolte 0,1
	vins AOC	426,5	408,6	287,5	434,9	
	Productions animales	173,8	181,7	174,8	191,4	
	dont gros bovins, veaux	54,2	56,8	56,3	61,5	
	ovins, caprins	5,3	6,0	6,4	6,7	
	porcins	17,8	22,5	17,2	16,0	
	volailles et œufs	46,2	44,9	44,6	52,5	
	lait de vache	41,3	44,2	44,8	45,6	
	Subventions sur les produits	7,9	6,7	6,6	6,2	
	produits végétaux	2,9	2,0	2,1	1,9	
90 - Territoire-de-Belfort	produits animaux	5,0	4,7	4,5	4,3	Paiement unique 4,1 ICHN 1,0 Aides agro-env. 0,4 Assurance récolte 0,1
	unité : millions d'euros courants	2022	2023	2024	2025	
	Productions végétales	17,9	15,7	12,8	13,8	
	dont blé tendre	4,9	4,0	2,7	3,5	
	maïs	2,8	2,4	1,8	1,3	
	orge	1,3	1,0	0,7	0,7	
	oléagineux	2,1	1,7	1,9	1,5	
	protéagineux	0,0	0,0	0,0	0,0	
	vins AOC	--	--	--	--	
	Productions animales	32,4	38,1	36,1	38,5	
90 - Territoire-de-Belfort	gros bovins, veaux	8,0	8,4	8,2	9,3	Paiement unique 4,1 ICHN 1,0 Aides agro-env. 0,4 Assurance récolte 0,1
	ovins, caprins	0,6	0,5	0,2	0,2	
	porcins	1,5	2,2	2,0	1,4	
	volailles et œufs	1,6	1,8	1,9	2,2	
	lait de vache	19,4	21,4	22,3	23,5	
	Subventions sur les produits	0,6	0,7	0,7	0,7	
	produits végétaux	0,0	0,0	0,1	0,1	
	produits animaux	0,6	0,7	0,7	0,6	

Source : Agreste - Compte régionaux de l'agriculture (base 2020)

Figure 11 : Le compte de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté

unité : millions d'euros courants		2024	2025	2025/2024	2025"/moy*
Productions végétales (hors subventions)		3 096,4	3 601,6	+ 16,3	- 4,5
dont	céréales	656,4	755,4	+ 15,1	- 13,5
	oléoprotéagineux	384,5	376,1	- 2,2	+ 8,1
	plantes fourragères	21,4	25,1	+ 17,1	- 11,6
	productions maraîchères et horticoles	90,4	90,4	- 0,0	+ 0,8
	vins AOC	1 503,9	1 816,2	+ 20,8	- 2,3
Productions animales (hors subventions)		2 399,2	2 630,3	+ 9,6	+ 11,7
dont	gros bovins, veaux	1 027,4	1 177,3	+ 14,6	+ 15,5
	ovins, caprins	52,4	52,9	+ 1,1	+ 7,3
	porcins	85,0	81,2	- 4,4	- 4,3
	volailles et œufs	168,3	188,8	+ 12,2	+ 14,8
	lait et produits laitiers de vache	996,8	1 045,9	+ 4,9	+ 9,4
Production de services		320,2	320,2	+ 0,0	+ 5,3
Production totale au prix du marché		6 782,5	5 924,5	- 12,7	- 8,4
Subventions sur les produits		93,7	88,6	- 5,5	- 8,9
	produits végétaux	7,7	7,7	+ 0,5	+ 7,8
	produits animaux	86,1	80,9	- 6,0	- 10,2
Production totale au prix de base		5 930,6	6 660,7	+ 12,3	+ 1,9
Consommations intermédiaires		3 815,6	3 798,9	- 0,4	- 1,4
dont	semences et plants	108,6	109,5	+ 0,9	- 2,4
	produits pétroliers	407,9	365,2	- 10,5	- 13,0
	engrais et amendements	423,3	415,0	- 2,0	- 3,3
	produits de protection des cultures	205,4	209,0	+ 1,8	+ 8,0
	aliments pour animaux	1 006,5	1 029,3	+ 2,3	- 7,2
Valeur ajoutée brute		2 206,0	2 948,2	+ 33,6	+ 6,0
Subventions d'exploitation		733,1	702,5	- 4,2	- 4,0
dont	paiement unique	489,9	488,9	- 0,2	- 0,0
	ICHN	115,0	114,0	- 0,9	- 0,8
	aides agro-environnementales (bio + MAEC)	38,7	35,4	- 8,5	- 12,5
	assurance récolte	41,0	40,2	- 1,9	+ 16,5
Intérêts reçus et Indemnités d'assurance		154,5	142,6	- 7,7	+ 11,7
Charges d'exploitation		2 276,4	2 296,0	+ 0,9	+ 13,1
	salaires et cotisations sociales	627,4	672,4	+ 7,2	+ 12,7
	impôts fonciers et autres impôts	83,7	90,2	+ 7,7	+ 5,9
	intérêts et primes d'assurance	320,1	293,0	- 8,5	+ 17,1
	charges locatives nettes	186,2	187,4	+ 0,7	+ 4,5
	consommation de capital fixe	1 059,0	1 053,1	- 0,6	+ 2,5
Revenu net d'entreprise agricole (RNEA)		817,2	1 497,3	+ 83,2	- 1,1
RNEA par actif non salarié (milliers d'euros)		33,6	63,1	+ 88,2	+ 5,3

* moy : moyenne triennale (2025, 2024 et 2023)

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

subventions représentait le double résultat net de la branche agricole de Bourgogne-Franche-Comté. L'année 2025 rejoint les meilleures années, les aides participent à hauteur de 53 % du résultat, ce qui correspond, aussi, au deuxième meilleur score depuis 15 ans, après 2022. En moyenne olympique,

sur la période 2010 – 2024, les subventions représentent 64 % du résultat de la branche. Toutefois cette analyse globale de la ferme Bourgogne-Franche-Comté est à relativiser en fonction des orientations technico-économiques des exploitations. La viticulture perçoit généralement peu d'aides, mais

son résultat qui représente un tiers de la valeur de la production hors subventions, pèse fortement sur le comportement de la région vis-à-vis du ratio aides / résultats. A contrario, les exploitations bovins viande ou grandes cultures sont d'autant plus dépendantes de ces montants.

Définitions

La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits et subventions d'exploitation** : les premières prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, l'aide à l'assurance récolte, l'indemnité compensatoire d'handicap naturel.

Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, engrais, alimentation animale...)

La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

La **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production (impôts fonciers et autres impôts). Les évolutions en termes réels sont obtenues en retranchant la hausse du prix du PIB entre 2024 et 2025 (+ 1,1 %).

Le **revenu brut d'entreprise agricole** correspond à la valeur ajoutée brute à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et soustraient les salaires et cotisations sociales, les impôts, les intérêts et les charges locatives

Le **revenu net d'entreprise agricole** (RNEA) est diminué de la consommation de capital fixe (usure et obsolescence du capital)

Méthodologie

Les comptes régionaux macro-économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture, et coordonnés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infranationaux et du compte national.

Pour en savoir plus

- **INSEE Première n° 2116 - juillet 2026** : Le compte provisoire de l'agriculture en 2025
- Site Internet : www.draaf.bourgogne-franche-comte.gouv.fr, rubrique Analyse Statistique
- **Agreste Bourgogne-Franche-Comté Etudes n° 105 - mars 2026** : Campagne grandes cultures 2024-2025
- **Agreste Bourgogne-Franche-Comté Conjoncture n° 78** - février 2026 : Le bilan de l'année 2025

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Björn Desmet
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteurs : Laurent Barralis
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2026